

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAEN

Place Gambetta - BP 555
14037 CAEN CEDEX
Tél : 02.31.85.40.00
N° TVA : FR 86 322 212 523 00037

GIE NOFITEX

18 Rue Claude Bloch
Le Trifide
14050 CAEN CEDEX 4

V/REF : FM/SL

N/REF : 2004 B 537 / 2004-A-3548

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 08/12/2004, SOUS LE NUMERO 2004-A-3548,

Acte S.S.P. en date du 15/11/2004
Rapport du commissaire à la scission sur les apports.
Scission de la SA FIDORG WINDSOR

CONCERNANT LA SOCIETE

FIDHOLDING
Société à responsabilité limitée
18 Rue Claude Bloch
Le Trifide
14000 CAEN

R.C.S. CAEN 478 557 671 (2004 B 537)

FAIT A CAEN LE 08/12/2004,

LE GREFFIER



DÉPÔT DU :
08 DEC. 2004
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN

**Scission de la
SA FIDORG WINDSOR
Rapport
du Commissaire à la Scission
sur les apports**

**Renaud BEX
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire
65, rue Bicoquet
14000 Caen**

Madame, Mademoiselle, Messieurs les Associés,

En application de l'article L.226 - 10 du Code de Commerce, j'ai été désigné le 26 octobre 2004 par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Caen dans le cadre de la scission de la Société FIDORG WINDSOR. J'ai été chargé d'établir un rapport sur la valeur de l'actif net apporté aux sociétés bénéficiaires de la scission et les éventuels avantages particuliers, ainsi qu'un rapport sur les valeurs attribuées aux actions et le caractère équitable du rapport d'échange.

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la valeur des apports, étant précisé que la parité d'échange fait l'objet d'un rapport distinct.

Le montant de l'actif net apporté a été arrêté dans le traité de scission en date du 11 novembre 2004.

Il m'appartient de vérifier la valeur de l'actif net apporté, et d'apprécier les éventuels avantages particuliers.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, et qu'elle est au moins égale aux augmentations de capital à intervenir dans les sociétés bénéficiaires des apports, majorées des primes de scission.

Mon rapport comprend quatre parties :

- I Motifs et buts de la scission
- II Caractéristiques de l'opération
- III Estimation de la valeur des apports
- IV Conclusion

.../...

I MOTIFS ET BUTS DE LA SCISSION

La Société FIDORG WINDSOR est une Société Anonyme au capital de 2 183 850 euros, composé de 218 385 actions de 10 euros de nominal.

Elle exerce l'activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

Son siège social est situé 18, rue Claude Bloch à Caen, et elle est immatriculée auprès du RCS de Caen sous le numéro B 419 936 570.

La Société FIDORG WINDSOR est issue de la fusion le 26 août 1999 des Sociétés FIDORG et SECOGEC WINDSOR.

Des divergences stratégiques sont survenues entre Associés.

Deux groupes se sont reconstitués autour des Associés des Sociétés ayant été à l'origine de la fusion, ainsi que leurs équipes de collaborateurs respectifs.

Il est apparu opportun de dissocier en deux entités distinctes l'activité de la Société FIDORG WINDSOR.

II CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

La scission consiste à séparer en deux sociétés l'activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes exercée par la Société FIDORG WINDSOR.

La séparation doit intervenir avant le 31 décembre 2004, avec effet rétroactif au 01 septembre 2004.

La scission est réalisée sous réserve de l'obtention d'un agrément fiscal permettant de bénéficier du régime prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

En cas de non obtention au 30 juin 2005 de l'agrément fiscal, la scission de la Société FIDORG WINDSOR sera résolue de plein droit.

Les sociétés bénéficiaires des apports sont les Sociétés FIDHOLDING et SECOGEC.

La Société FIDHOLDING, dont l'objet est l'expertise comptable et le commissariat aux comptes, a été créée le 31 mars 2004.

Devenue le 31 octobre 2004 GROUPE FIDORG, elle est une Société A Responsabilité Limitée au capital de 2 000 euros, composé de 2 000 parts sociales au nominal de 1 euro.

Son siège social est situé 18, rue Claude Bloch 14000 Caen, et elle est immatriculée au RCS de Caen sous le numéro B 478 557 671.

La Société SECOGEC, dont l'objet est l'expertise comptable et le commissariat aux comptes, a été créée le 31 mars 2004.

Elle est une Société A Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros, composé de 100 parts sociales au nominal de 10 euros.

Son siège social est situé 18, rue Claude Bloch 14000 Caen, et elle est immatriculée au RCS de Caen sous le numéro B 478 606 205.

Les valeurs retenues pour la scission de la Société FIDORG WINDSOR ont été déterminées à partir des comptes arrêtés au 31 août 2004.

Ceux-ci ont été établis d'un commun accord entre tous les Associés.

Renseignement pris auprès de Monsieur Edouard PINÇON, Commissaire aux Comptes, ces comptes devraient faire l'objet d'une certification pure et simple et sans réserve.

L'examen limité auquel j'ai procédé n'a pas fait ressortir d'anomalie.

L'actif net à répartir entre les Sociétés GROUPE FIDORG et SECOGEC est celui figurant au bilan de la Société FIDORG WINDSOR au 31 août 2004.

L'actif net comptable ressort à 2 696 479 euros, l'actif atteignant 6 436 047 euros et le passif exigible s'élevant à 3 739 567 euros.

Aux termes du traité de scission en date du 11 novembre 2004, les apports sont effectués à leur valeur nette comptable pour tous les éléments d'actif et de passif, à l'exception de la clientèle qui fait l'objet d'une revalorisation.

Il a été convenu par l'ensemble des Associés que l'actif net réévalué de la Société FIDORG WINDSOR est attribué à hauteur de 55,56% à la Société GROUPE FIDORG, et à hauteur de 44,44% à la Société SECOGEC.

III ESTIMATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Hormis la clientèle qui fait l'objet d'une revalorisation, les éléments d'actif et de passif de la Société FIDORG WINDSOR, apportés aux Sociétés GROUPE FIDORG et SECOGEC, sont estimés égaux à leur valeur comptable nette.

Les biens apportés sont de libre disposition, à l'exception d'un nantissement sur deux matériels d'un montant de 182 938 euros.

Aux termes d'un acte de garantie d'apport qui sera réitéré lors de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2004, la consistance des actifs et l'exhaustivité des passifs sont garanties par les Associés.

Du fait de leur maintien à la valeur comptable nette, et de la garantie donnée par les Associés, la valorisation des éléments d'actif et de passif, hors clientèle, n'appelle aucune observation de ma part.

En ce qui concerne la clientèle, celle-ci est valorisée pour un montant global de 2 975 562 euros, se répartissant entre 2 737 517 euros pour la Société FIDORG WINDSOR et 238 045 euros pour la Société FIDORG WINDSOR AUDIT dont la Société FIDORG WINDSOR détient 99,78% du capital.

Par rapport aux valeurs comptables, il en résulte une réévaluation de 884 702 euros de la clientèle de la Société FIDORG WINDSOR, ainsi qu'une réévaluation de 34 747 euros des titres FIDORG WINDSOR AUDIT, soit une réévaluation totale de 919 449 euros.

La valeur retenue au titre de la clientèle de 2 975 562 euros correspond environ à 40% du chiffre d'affaires annuel des Sociétés FIDORG WINDSOR et FIDORG WINDSOR AUDIT.

Cette valorisation est prudente, la clientèle d'un cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes étant fréquemment estimée à un pourcentage plus élevé du chiffre d'affaires.

La clientèle apportée est de libre disposition, à l'exception de deux nantissements pour un montant total de 166 347 euros.

La valorisation de la clientèle aboutit à une valeur de la Société FIDORG WINDSOR de :

Actif net comptable	:	2 696 479 euros
Distribution de dividendes	:	-150 158 euros
Revalorisation de la clientèle	:	919 449 euros
Actif net réévalué	:	<u>3 465 770 euros.</u>

Cette valorisation, divisée par le nombre d'actions composant le capital de la SA FIDORG WINDSOR, aboutit à une valeur unitaire de l'action de :

3 465 770 euros / 218 385 soit 15,87 euros.

Cette valeur est égale au prix sur lequel se sont effectuées les récentes cessions d'actions de la Société FIDORG WINDSOR, en dates des 17 septembre 2003, 01 octobre 2003 et 17 septembre 2004, ainsi que l'apport de titres à la Société HOLDI - SECOGEC devant être approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05 décembre 2004.

La valeur de l'actif net de la société FIDORG WINDSOR, figurant dans le projet de scission, est à la fois prudente, s'appuyant sur une estimation modérée de la clientèle et le maintien des autres éléments d'actif et de passif aux valeurs comptables, et objective, correspondant aux prix pratiqués lors des cessions et apports récents de titres.

Elle peut, à mon sens, être acceptée.

En ce qui concerne la répartition des actifs et des passifs entre les deux Sociétés GROUPE FIDORG et SECOGEC, celle-ci n'appelle aucune observation.

Il est à noter que l'ensemble des éléments d'actif et de passif lié à l'établissement situé 45, rue Chaussée d'Antin 75009 Paris, est affecté à la Société GROUPE FIDORG, et que l'ensemble des éléments d'actif et de passif lié à l'établissement situé 9, avenue du Coq 75009 Paris est affecté à la Société SECOGEC. .../...

.../...

6

Aux termes du projet de scission, l'actif net apporté à la Société

GROUPE FIDORG se répartit de la façon suivante :

Actif

Concessions brevets et droits similaires	9 609
Fonds commercial	1 237 465
Installations techniques, matériels et outillages	536
Autres immobilisations corporelles	192 986
Participation FIDORG WINDSOR AUDIT	317 590
Autres participations	17 726
Autres immobilisations financières	36 000
Sous total actif immobilisé	1 811 912
Travaux en cours	198 613
Clients et comptes rattachés	977 878
Autres créances	244 443
Valeurs mobilières de placement	281 377
Disponibilités	211 717
Charges constatées d'avance	38 393
Sous total actif circulant	1 952 420
Total de l'actif apporté	3 764 332

Passif

Provisions pour risques et charges	214 037
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	68 094
Emprunts et dettes divers	27 917
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	350 020
Dettes fiscales et sociales	781 329
Dettes sur immobilisations	37 994
Autres dettes	85 012
Produits constatés d'avance	274 499
Total du passif pris en charge	1 838 903

.../...

.../....

7

Soit un apport de :

Actif apporté	3 764 332
Passif pris en charge	-1 838 903
Actif net apporté	1 925 428

Cet actif net correspond à 55,56% de l'actif net total, étant précisé que la Société GROUPE FIDORG acquittera l'intégralité du passif résultant de l'activité de la Société FIDORG WINDSOR depuis la date d'effet de la scission, dans la mesure où ce passif se rapportera à la branche d'activité apportée.

En ce qui concerne la Société SECOGEC, l'actif net apporté à cette dernière s'établit de la façon suivante :

Actif

Concessions brevets et droits similaires	12 365
Fonds commercial	1 500 052
Installations techniques, matériels et outillages	0
Autres immobilisations corporelles	93 986
Participations	1 639
Autres immobilisations financières	25 672
Sous total actif immobilisé	1 633 713
Travaux en cours	418 908
Avances et acomptes versés sur commandes	5 487
Clients et comptes rattachés	1 310 300
Autres créances	93 745
Valeurs mobilières de placement	84 562
Disponibilités	6 311
Charges constatées d'avance	38 140
Sous total actif circulant	1 957 452
Total de l'actif apporté	3 591 165

.../...

.../....	8
Passif	
Provisions pour risques et charges	143 652
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	658 890
Emprunts et dettes divers	21 080
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	276 939
Dettes fiscales et sociales	770 228
Dettes sur immobilisations	5 942
Autres dettes	87 722
Produits constatés d'avance	86 371
Total du passif pris en charge	2 050 823
 Soit un apport de :	
 Actif apporté	 3 591 165
Passif pris en charge	-2 050 823
Actif net apporté	1 540 342

Cet actif net correspond à 44,44% de l'actif net total, étant précisé que la Société SECOGEC acquittera l'intégralité du passif résultant de l'activité de la Société FIDORG WINDSOR depuis la date d'effet de la scission, dans la mesure où ce passif se rapportera à la branche d'activité apportée.

Il est expressément convenu, dans le traité de scission, que les passifs sont affectés aux Sociétés GROUPE FIDORG et SECOGEC sans solidarité entre ces dernières.

Je n'ai pas, dans le cadre de mes diligences, relevé d'avantages particuliers au profit de l'un quelconque des Associés.

.../...

IV CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que les valeurs attribuées aux actifs nets apportés aux Sociétés GROUPE FIDORG et SECOGEC, dans le cadre de la scission de la Société FIDORG WINDSOR, pour des montants de 1 925 428 euros et 1 540 342 euros, ne sont pas surévaluées et qu'elles correspondent au moins aux augmentations de capital à intervenir, augmentées des primes de scission.

Fait à Caen, le 15 novembre 2004
Pour servir et valoir ce que de droit
Le Commissaire à la Scission
Renaud BEX

